



Bilan de mandat 2014/2015



Syndicalisme **POSITIF** Salariés **GAGNANTS**

*Négociation de la réforme du ferroviaire,
Statut des cheminots (es) préservé et consolidé,
Caractère indissociable et solidaire des 3 EPIC validé,
Négociation et versement du dividende salarial,
Négociations salariales avec créations D2 19 et TA 13,
Doublement du budget moyen "La Prime",
Allocations de déplacement + 10 % (Qualif A/E et TA/TB),
Négociations primes pour acteurs HR Access,
Négociations accords intéressement financier,
Élargissement dotations Chèques-Vacances,
Acteur expérimentation Titres-Restaurants,
/...*



Créateur de lien social !



+✓ Réforme du ferroviaire

Les équipes UNSA SNCF/RFF ont négocié pendant 18 mois. Nos amendements déposés en amont du vote de la Loi permettent au Groupe Public Ferroviaire SNCF d'être Euro-compatible avec le projet de texte (Politique/Technique) du quatrième paquet ferroviaire de Bruxelles. Le Statut des salariés est préservé et consolidé. Le niveau de référence des négociations sociales est transverse, via le caractère indissociable et solidaire des 3 EPIC.

+✓ Convention collective

L'UNSA, cosignataire de l'accord de méthode, négocie la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire. L'UNSA contribue, de fait, à une harmonisation par le haut des pratiques professionnelles et sociales des entreprises et salariés, rattachés prochainement à la convention. La négociation est le seul rempart face au dumping social débridé et à l'arbitrage unilatéral de la tutelle dès 2016, faute d'accord.

+✓ Accords salariaux

2013, l'UNSA signe, CGT/SUD/CFDT Non. Accord non validé et pertes pour les salariés : pas d'alignement des allocations de déplacements pour Qualif A/E et TA/TB, perte de 0.1 % sur traitement, annulation de l'augmentation de 50 € de la gratification de vacances.

2014, l'UNSA signe, rejointe par la CFDT, CGT/SUD Non. Accord validé : 9 mesures dont, + 0.5 % du traitement, création PR D2 19 et TA 2 13, allocations de déplacement + 10 % (Qualif A/E et TA/TB), augmentation du montant de la gratification de vacances de 250 à 300 euros, budget moyen de "La Prime" doublé à 400 €, Supplément de Rémunération D2 19+ dès 2015 pour salariés éligibles, avec rétroactivité...

2015 : L'UNSA demande et obtient l'intégration du dividende salarial (100 € versés en 2015), au montant de la gratification de vacances qui évolue annuellement de 300 à 400 € (liquidables, comptant pour vos retraites). La mesure GIPAC, en faveur de votre pouvoir d'achat, est reconduite...

+✓ Primes pour acteurs HR Access

L'UNSA a sollicité la Direction de l'Entreprise le 04 février 2015, afin de souligner financièrement sa reconnaissance envers l'ensemble du personnel acteur de la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion de payes "HR Access", opérationnel au 1^{er} janvier. Le 11 février 2015, par son Directeur des Ressources Humaines, la SNCF répond favorablement ; un budget national est débloqué. L'UNSA est ré-intervenue pour une application équitable et élargie aux salariés concernés, conformément à l'annonce nationale. L'UNSA déplore le manque d'unité syndicale, voire le dénigrement de certaines OS, sur de tels sujets...



Syndicalisme POSITIF
Salariés GAGNANTS

+✓ Intéressement financier

L'UNSA a négocié et validé les accords "intéressement financier SNCF" en faveur des salariés de SNCF Mobilités et SNCF Réseau (1200 à 1500 € sur la période 2016/2018). L'UNSA, dès mai 2015, écrit au Président du Conseil de Surveillance afin que l'exercice 2015 se traduise également par un retour financier (assimilé à l'intéressement) pour les 12 000 salariés de l'EPIC de tête. EPIC ne pouvant légalement bénéficier d'accord en 2015, pour absence d'antériorité de bilan financier. 50 % des primes sont déjà acquises suite intervention UNSA. Notre pétition nationale, désirant rendre les salariés de l'EPIC de tête éligibles aux montants maxi, est un véritable plébiscite et succès. Cette pétition donne poids et adhésion des salariés, pour la suite de notre démarche avec la Direction SNCF.

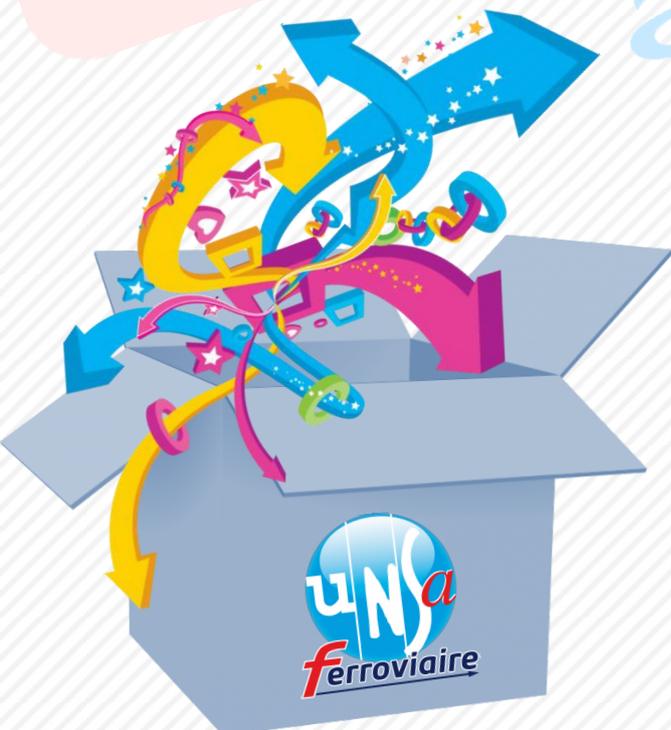
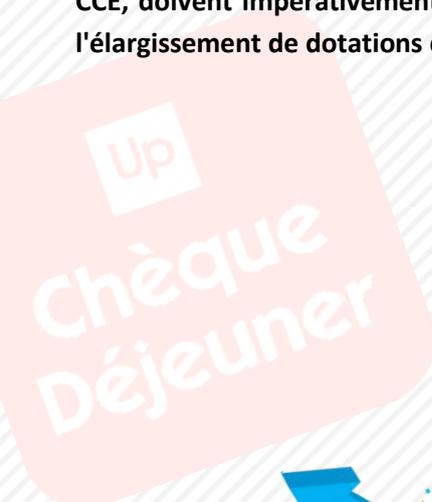
+✓ Expérimentation Titres-Restaurants

L'UNSA, début 2015, sollicite seule la Direction de l'Entreprise SNCF afin de mener une étude de faisabilité concernant la dotation des Titres-Restaurants pour les agents SNCF. Seulement 10 % des salariés SNCF peuvent fréquenter les cantines. En réponse, la Direction propose une expérimentation au sein d'un panel d'agents à l'INFRA. 650 agents travaillant à EDN peuvent désormais percevoir un chèque-déjeuner par jour de travail. Valeur faciale 8 € pris en charge à 50 % par la SNCF. L'UNSA démontre tout le bien-fondé de sa démarche, et entend élargir ce dispositif au plus grand nombre, éligible à la SNCF sur la base du volontariat...



+✓ Chèques-Vacances

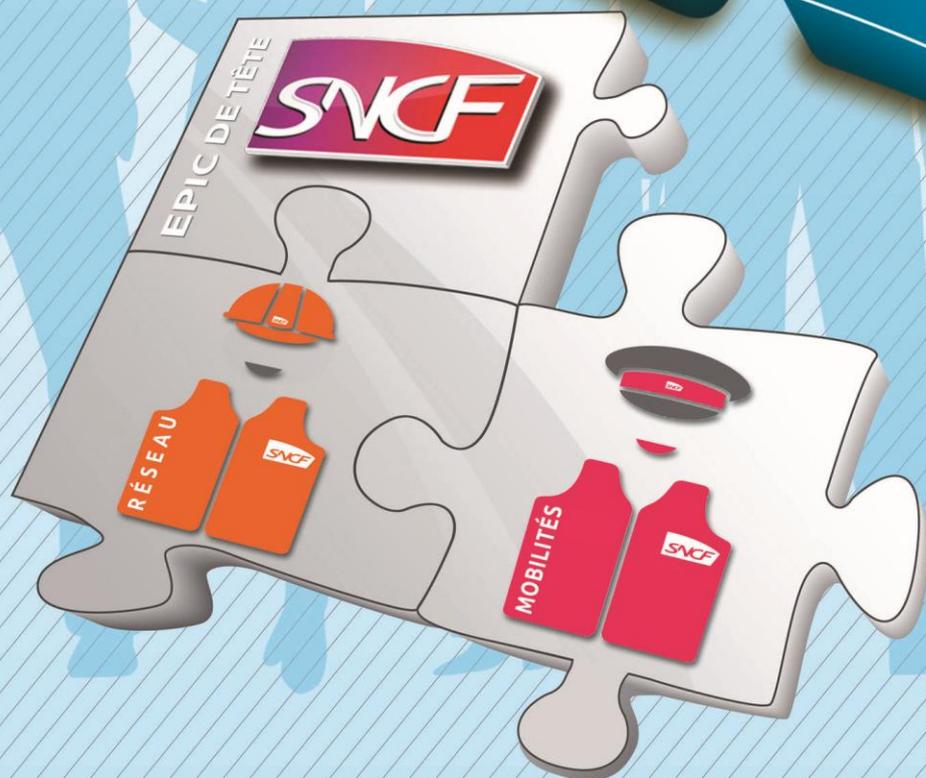
L'UNSA depuis des années, propose régulièrement les Chèques-Vacances en dotation via vos Comités d'Établissement. Refusés et contrés par la CGT et SUD-Rail*, la CFDT s'abstient parfois, comme constaté lors du vote en région Nord-Pas-de-Calais de 2013. L'UNSA considère que les 100 millions € de budget annuel consacrés aux CE et CCE, doivent impérativement bénéficier aux salariés et à leurs ayants-droit. L'UNSA milite de façon constante pour l'élargissement de dotations des Chèques-Vacances, à destination de toutes et de tous.



Syndicalisme POSITIF
Salariés GAGNANTS

Elections SNCF 2015

Créateur de lien social



Votons, et renforçons l'



CE - DP - CS - CA